

## SA MAISON CLIO BLUE

Lieu dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX

Comptes annuels au 30/09/2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



 Sommaire

Rapport de l'expert-comptable	1
Etats financiers	2
Compte résultat variation	3
Bilan	4
Bilan Passif	5
Annexe	6
Dossier de gestion	23
Soldes Intermédiaires de Gestion	24
Du résultat à la trésorerie	25
Etats complémentaires	26
Détail du Compte de Résultat	27
Détail du bilan actif	29
Détail du bilan passif	30
Documents fiscaux	31
Intégration fiscale - Résultat d'ensemble	58



 Rapport de l'expert-comptable

## MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE relatifs à la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 69 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	4 700 035
Chiffres d'affaires	517 559
Résultat net comptable	1 455

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Les Sables d'Olonne  
Le 11/12/2023

Courtin Claire  
Expert-comptable



## Etats financiers

 Compte de Résultat

		30/09/2023		30/09/2022		Variations		%		
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42			
	Montant net du chiffre d'affaires	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42			
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur prov. et amort., transfert de chges Autres produits	847	0,16	849	0,19	(2)	-0,23			
	Total des produits d'exploitation	518 406	100,16	457 154	100,19	61 252	13,40			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approv. Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov. Autres charges	132 544	25,61	114 775	25,15	17 769	15,48		
			7 904	1,53	4 314	0,95	3 590	83,21		
			303 597	58,66	241 191	52,86	62 405	25,87		
		120 551	23,29	96 279	21,10	24 273	25,21			
		5 603	1,08	1 450	0,32	4 153	286,38			
		9		4		5	141,42			
Total des charges d'exploitation		570 207	110,17	458 013	100,37	112 194	24,50			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(51 801)	-10,01	(859)	-0,19	(50 942)	N/S			
PRODUITS FINANCIERS		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur prov. et dépr. et transfert de chges Différences positives de change Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.	47 151	9,11	21 204	4,65	25 947	122,37		
		Total des produits financiers	47 151	9,11	21 204	4,65	25 947	122,37		
		CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Chges nettes sur cessions de val. mob. de plac.	100 000	19,32			100 000		
			35 895	6,94	15 848	3,47	20 047	126,50		
	Total des charges financières		135 895	26,26	15 848	3,47	120 047	757,49		
	RESULTAT FINANCIER		(88 744)	-17,15	5 356	1,17	(94 100)	N/S		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(140 545)	-27,16	4 497	0,99	(145 042)	N/S			
Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	160 000	30,91			160 000					
	18 000	3,48			18 000					
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 000	27,44			142 000					
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices										
TOTAL DES PRODUITS	725 557	140,19	478 358	104,83	247 199	51,68				
TOTAL DES CHARGES	724 102	139,91	473 861	103,85	250 241	52,81				
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 455	0,28	4 497	0,99	(3 042)	-67,65				

 Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	167 982	165 384	2 598	4 048
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	19 800	4 153	15 648	
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 815 017	850 000	2 965 017	3 065 017	
Créances rattachées à des participations	1 655 647		1 655 647	1 415 821	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ( II )		5 658 445	1 019 536	4 638 909	4 484 886
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	33 071		33 071	73 566
	Autres créances	21 382		21 382	17 644
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	189		189	6 645	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 484		6 484	6 181
	TOTAL ( III )	61 125		61 125	104 036
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecart de conversion actif ( VI )					
TOTAL ACTIF ( I à VI )		5 719 571	1 019 536	4 700 035	4 588 922

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

 Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 005 774	3 005 774
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	409 426	409 426
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 974	1 749
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	12 769	8 497
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 455	4 497
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 431 398	3 429 943
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 135 931	1 050 245
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 464	44 556
	Dettes fiscales et sociales	67 241	64 178
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 268 637	1 158 979
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		4 700 035	4 588 922
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 454,69	4 496,96
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		160 835	182 330
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

 Annexe

### Faits caractéristiques

Désignation de la société : SA MAISON CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total du bilan est de 4 700 035 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 1 455 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Autres éléments significatifs

La société a bénéficié d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 160 K€ inscrit en produit exceptionnel.

La société a déprécié à hauteur de 100 K€ les actions qu'elle détient de sa filiale, la SAS CLIO BLUE.



## Règles et Méthodes Comptables

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et Méthodes Comptables

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée de différentes manières selon le type de filiales :

- lorsque la société exploite une activité, l'évaluation a été établie sur une méthode basée sur la réévaluation du fonds de commerce.

- lorsque la société détient un patrimoine immobilier ou financier, l'évaluation est basée sur la méthode de l'actif net réévalué.

L'actif net réévalué est déterminé en ajoutant aux capitaux propres la plus-value latente sur les titres de participation et les biens immobiliers.

Aucun retraitement n'est effectué au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'exercice écoulé lié à la crise sanitaire COVID-19, la valorisation retenue pour les titres de la filiale a été maintenue sur la base des précédents comptes annuels.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Aucun engagement n'a été valorisé en matières de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matières d'indemnités de départ à la retraite est calculé suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2.5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : turn-over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2021

 Notes sur le bilan

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	167 982					167 982
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>167 982</b>					<b>167 982</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			19 800			19 800
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>19 800</b>			<b>19 800</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 230 838		239 826			5 470 664
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 230 838</b>		<b>239 826</b>			<b>5 470 664</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 398 819</b>		<b>259 626</b>			<b>5 658 445</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement	163 934	1 450		165 384
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>163 934</b>	<b>1 450</b>		<b>165 384</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport		4 153		4 153
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>4 153</b>		<b>4 153</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163 934</b>	<b>5 603</b>		<b>169 536</b>

#### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Notes sur le bilan

### Frais d'établissement

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	2 598	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 598</b>	

### Frais de recherche

	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
<b>TOTAL</b>				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

### Fonds commercial

	30/09/2023	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
<b>TOTAL</b>		



## Filiales et participations

	30/09/2023		Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres		Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS CLIO BLUE	531 960	878 820	96,70	3 815 017	2 965 017
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS CLIO BLUE					
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS CLIO BLUE	1 621 509		2 713 548	(107 654)	
2. Participations (10 à 50 %)					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice cbs					
Dividendes encaissés					

## Notes sur le bilan

### Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chg. sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- des titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immo. financières	750 000	100 000		850 000	
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>750 000</b>	<b>100 000</b>		<b>850 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>750 000</b>	<b>100 000</b>		<b>850 000</b>	
Dont dotations et reprises		100 000			
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Notes sur le bilan

### Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 655 647		1 655 647
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	33 071	33 071	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	11 614	11 614	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 768	9 768	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	6 484	6 484		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>1 716 583</b>	<b>60 936</b>	<b>1 655 647</b>
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 133 083	25 281	1 107 802	
	Fournisseurs et comptes rattachés	65 464	65 464		
	Personnel et comptes rattachés	18 345	18 345		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 921	31 921		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 618	13 618		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 356	3 356		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 849	2 849		
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 268 637</b>	<b>160 835</b>	<b>1 107 802</b>	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 336			



 Notes sur le bilan

## Produits à recevoir

	30/09/2023	30/09/2022	Variations
Créances rattachées à des participations	34 138	17 121	17 017
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	33 071	73 566	(40 495)
Autres créances			
TOTAL	67 209	90 687	(23 478)

 Notes sur le bilan

## Composition du capital social

		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Titres composants le capital social au début de l'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774
	Titres émis pendant l'exercice			
	Titres remboursés pendant l'exercice			
	Titres composant le capital social à la fin d'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774

 Notes sur le bilan

## Charges à payer

	30/09/2023	30/09/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	26 794	12 979
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 486	15 043
Dettes fiscales et sociales	27 451	23 925
Dettes fournisseurs d'immobilisation		
Autres dettes		
TOTAL	74 731	51 947

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffres d'affaires

La ventilation du chiffres d'affaires par activité n'est pas détaillée car la divulgation de cette information stratégique entraînerait un préjudice grave pour l'entreprise.

### Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires de certification des comptes : 4 110 euros  
Honoraires des autres services : 0 euros

### Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 34 382 euros

Montant compris dans les produits financiers : 47 367 euros

### Impôts sur les bénéfices : intégrations fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011 la société SAS MAISON CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS MAISON CLIO BLUE
- SAS CLIO BLUE

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières de groupe.

 Notes sur le bilan

## Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'Exploitation	6 484	
Charges et Produits Financiers		
Charges et Produits Exceptionnels		
TOTAL	6 484	

## Notes sur le compte de résultat

### Résultat financier

	30/09/2023	30/09/2022
Produits financiers de participation	47 151	21 204
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif im		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences positives de change		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>47 151</b>	<b>21 204</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	100 000	
Intérêts et charges assimilées	35 895	15 848
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences négatives de change		
<b>Total des charges financières</b>	<b>135 895</b>	<b>15 848</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(88 744)</b>	<b>5 356</b>

## Autres informations

### Engagements financiers

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Evaluation de la dette actuarielle en matière d'engagements de retraite	17 720	
	17 720	
Autres engagements  Cf. état Engagements financiers - Autres engagements	1 170 000	595 000
	1 170 000	595 000
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>1 187 720</b>	<b>595 000</b>
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



## Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2023	160 000	
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2016		90 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio blue en 2017		125 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio blue en 2018		380 000
Clause de retour à meilleur fortune abandon créance par GPM en 2016	240 000	
Clause de retour à meilleur fortune abandon créance par GPM en 2017	260 000	
Clause de retour à meilleur fortune abandon créances par GPM en 2018	460 000	
Clause de retour à meilleur fortune abandon créance par GPM 2019	50 000	
Totalisation	1 170 000	595 000





## Dossier de gestion

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>						
Production vendue	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
<b>MARGES ( Commerciale + Production )</b>	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
- Achats non stockés (c)	2 116	0,41	152	0,03	1 964	N/S
- Autres charges externes (c)	130 428	25,20	114 623	25,12	15 805	13,79
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)</b>	385 015	74,39	341 530	74,85	43 485	12,73
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	4 196	0,81	3 474	0,76	722	20,78
- Autres impôts et taxes	3 708	0,72	840	0,18	2 868	341,40
- Salaires et traitements	303 597	58,66	241 191	52,86	62 405	25,87
- Charges sociales	120 551	23,29	96 279	21,10	24 273	25,21
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	(47 037)	-9,09	(254)	-0,06	(46 782)	N/S
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	847	0,16	849	0,19	(2)	-0,23
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	5 603	1,08	1 450	0,32	4 153	286,38
- Autres charges de gestion courante	9		4		5	141,42
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	(51 801)	-10,01	(859)	-0,19	(50 942)	N/S
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	47 151	9,11	21 204	4,65	25 947	122,37
- Charges financières	135 895	26,26	15 848	3,47	120 047	757,49
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	(140 545)	-27,16	4 497	0,99	(145 042)	N/S
Produits exceptionnels	160 000	30,91			160 000	
- Charges exceptionnelles	18 000	3,48			18 000	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	142 000	27,44			142 000	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	1 455	0,28	4 497	0,99	(3 042)	-67,65

## Du résultat à la trésorerie

	30/09/2023	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	1 455	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	105 603	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	107 057	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	144 382	
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes de l'exercice	144 382	
Mais votre entreprise à des :		
Éléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		259 626
Prélèvements et comptes courants		58 696
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		318 321
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	6 645	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :		60 237
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients	40 495	
Variation des autres créances		4 041
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	20 909	
Variation des autres dettes	3 063	
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation	60 426	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	189	



## Etats complémentaires

## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	518 406	100,16	457 154	100,19	61 252	13,40
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
Production vendue Services FRANCE	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
70600000 Prestations de services	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
Montant net du chiffre d'affaires	517 559	100,00	456 305	100,00	61 254	13,42
Autres produits d'exploitation	847	0,16	849	0,19	(2)	-0,23
75800000 Produits divers gestion couran	847	0,16	849	0,19	(2)	-0,23
Total des charges d'exploitation	570 207	110,17	458 013	100,37	112 194	24,50
Autres achats et charges externes	132 544	25,61	114 775	25,15	17 769	15,48
60620000 Carburants	1 699	0,33			1 699	
60630000 Fournitures entretien, petits équipemen	316	0,06	152	0,03	164	108,49
60640000 Fournitures de bureau	101	0,02			101	
61552000 Entretien répar. matériel transport	1 165	0,23			1 165	
62110000 Redevance gme			2 100	0,46	(2 100)	-100,0
62120000 Prestations gpm	8 400	1,62	6 300	1,38	2 100	33,33
62260000 Honoraires	44 351	8,57	44 976	9,86	(625)	-1,39
62270000 Frais d'actes et contentieux	357	0,07	458	0,10	(101)	-22,00
62500000 Déplacements, missions, récept			176	0,04	(176)	-100,0
62510000 Frais déplacts p. morineau			70	0,02	(70)	-100,0
62510100 Frais a. guermeur	20 328	3,93	14 387	3,15	5 941	41,29
62510200 Frais j meunier			1 858	0,41	(1 858)	-100,0
62510500 Frais p. nicolas	18 536	3,58			18 536	
62510600 Frais s. perrot	5 920	1,14			5 920	
62510800 Frais sabir malika	21 337	4,12	32 521	7,13	(11 184)	-34,39
62510900 Frais c. levernier	7 893	1,53	10 116	2,22	(2 223)	-21,98
62570000 Réceptions	326	0,06	272	0,06	54	19,98
62600000 Affranchissements	234	0,05	55	0,01	178	323,64
62700000 Services bancaires	1 582	0,31	1 335	0,29	247	18,50
Impôts, taxes et versements assimilés	7 904	1,53	4 314	0,95	3 590	83,21
63120000 Taxe d'apprentissage	2 129	0,41	1 729	0,38	400	23,15
63130000 Formation prof. (verst impôts)	2 067	0,40	1 745	0,38	322	18,43
63511000 Contribut. eco. territoriale	3 191	0,62	840	0,18	2 351	279,88
63514000 Taxes sur les véhicules sociét	146	0,03			146	
63540000 Droits d'enregistrement	371	0,07			371	
Salaires et traitements	303 597	58,66	241 191	52,86	62 405	25,87
64110000 Salaires appointements commiss	299 289	57,83	244 612	53,61	54 677	22,35
64120000 Variation congés à payer	3 997	0,77	(2 434)	-0,53	6 431	264,19
64130000 Primes transport	544	0,11	451	0,10	93	20,61
64150000 Commissions salariés vrp	(233)	-0,05	(1 437)	-0,31	1 204	83,77
Charges sociales du personnel	120 551	23,29	96 279	21,10	24 273	25,21
64510000 Urssaf	71 381	13,79	58 164	12,75	13 217	22,72
64520000 Mutuelles	8 889	1,72	5 293	1,16	3 596	67,93
64530000 Retraite non cadres	22 800	4,41	20 727	4,54	2 073	10,00
64531000 Cot. caisse proyanca . umc	2 623	0,51	2 790	0,61	(168)	-6,01
64532000 Cot. caisse retraite reunica	141	0,03	422	0,09	(281)	-66,62

## Détail du Compte de Résultat

	01/10/2022 30/09/2023	12 mois	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	Variations	%
64540000 Assurance chômage	12 570	2,43	10 274	2,25	2 297	22,35
64590000 Charges soc./congs à payer	1 758	0,34	(1 248)	-0,27	3 005	240,84
64591000 Charges sociales/commissions	(134)	-0,03	(689)	-0,15	555	80,54
64750000 Médecine du travail et pharmacie	525	0,10	546	0,12	(21)	-3,80
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>5 603</b>	<b>1,08</b>	<b>1 450</b>	<b>0,32</b>	<b>4 153</b>	<b>286,38</b>
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorpo	1 450	0,28	1 450	0,32		
68112000 Dot. amort. s/immobil. corpore	4 153	0,80			4 153	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>9</b>		<b>4</b>		<b>5 141,42</b>	
65800000 Charges diverses gestion coura	9		4		5 141,42	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(51 801)</b>	<b>-10,01</b>	<b>(859)</b>	<b>-0,19</b>	<b>(50 942)</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>47 151</b>	<b>9,11</b>	<b>21 204</b>	<b>4,65</b>	<b>25 947</b>	<b>122,37</b>
Produits financiers de participations	47 151	9,11	21 204	4,65	25 947	122,37
76150000 Intérêts des comptes courants	47 151	9,11	21 204	4,65	25 947	122,37
<b>Total des charges financières</b>	<b>135 895</b>	<b>26,26</b>	<b>15 848</b>	<b>3,47</b>	<b>120 047</b>	<b>757,49</b>
Dotations financières aux amort. et provisions	100 000	19,32			100 000	
68662000 Dot. prov. dépréc. immob. fina	100 000	19,32			100 000	
Intérêts et charges assimilées	35 895	6,94	15 848	3,47	20 047	126,50
66150000 Intérêts comptes courants	35 895	6,94	15 848	3,47	20 047	126,50
<b>Résultat financier</b>	<b>(88 744)</b>	<b>-17,15</b>	<b>5 356</b>	<b>1,17</b>	<b>(94 100)</b>	<b>N/S</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(140 545)</b>	<b>-27,16</b>	<b>4 497</b>	<b>0,99</b>	<b>(145 042)</b>	<b>N/S</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>160 000</b>	<b>30,91</b>			<b>160 000</b>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	160 000	30,91			160 000	
77180000 Autres produits except. de ges	160 000	30,91			160 000	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>18 000</b>	<b>3,48</b>			<b>18 000</b>	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	18 000	3,48			18 000	
67180000 Autres charges except. de gest	18 000	3,48			18 000	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>142 000</b>	<b>27,44</b>			<b>142 000</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 455</b>	<b>0,28</b>	<b>4 497</b>	<b>0,99</b>	<b>(3 042)</b>	<b>-67,65</b>


**Détail du bilan actif**

	01/10/2022 30/09/2023	01/10/2021 30/09/2022
Capital souscrit non appelé		
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>4 638 909</b>	<b>4 484 886</b>
Frais d'établissement	2 598	4 048
20100000 Frais d'établissement	18 574	18 574
20130000 Frais sur augmentation capital	149 408	149 408
28010000 Amortis. frais d'établissement	(18 574)	(18 574)
28013000 Amortissement frais sur augmen	(146 810)	(145 360)
Autres immobilisations corporelles	15 648	
21820000 Matériel de transport	19 800	
28182000 Amortis. mat. de transport	(4 153)	
Autres participations	2 965 017	3 065 017
26100000 Titres de participation	3 815 017	3 815 017
29610000 Provis. dépréc. titres partici	(850 000)	(750 000)
Créances rattachées à des participations	1 655 647	1 415 821
26710000 Compte courant Clio Blue	1 621 509	1 398 700
26780000 Intérêts courus s/créances rat	34 138	17 121
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>61 125</b>	<b>104 036</b>
Créances clients et comptes rattachés	33 071	73 566
41810000 Clients factures à établir	33 071	73 566
Autres créances	21 382	17 644
42500000 Personnel avances et acomptes	11 614	6 042
44400000 Etat impôts sociétés		4 268
44566100 Tva ded. achats b/s	7 513	5 085
44586000 Tva s/ fourn.factures non parv	2 255	2 249
Disponibilités	189	6 645
51214000 CIC	189	6 645
Charges constatées d'avance	6 484	6 181
48600000 Charges constatées d'avance	6 484	6 181
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>4 700 035</b>	<b>4 588 922</b>


**Détail du bilan passif**

	01/10/2022 30/09/2023	01/10/2021 30/09/2022
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>3 431 398</b>	<b>3 429 943</b>
Capital Social ou individuel	3 005 774	3 005 774
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 005 774	3 005 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	409 426	409 426
10410000 Primes d'émission	409 426	409 426
Réserve légale	1 974	1 749
10610000 Réserve légale	1 974	1 749
Autres réserves	12 769	8 497
10680000 Autres réserves	12 769	8 497
Résultat de l'exercice	1 455	4 497
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>		
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>		
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>1 268 637</b>	<b>1 158 979</b>
Emprunts et dettes financières divers	1 135 931	1 050 245
17110000 Compte courant gpm	1 107 802	976 649
17180000 Interets courus sur dettes	25 281	12 052
45100000 Compte courant intégration Cli		4 268
45500500 C.c. d.morineau	224	221
45500600 C.c. i. gigoï	639	55 662
45501000 C.c. jm.jaffrezic	472	466
45580000 Associés intérêts courus	1 513	927
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 464	44 556
40100000 Fournisseurs	44 978	29 513
40810000 Fourn.factures non parvenues	20 486	15 043
Dettes fiscales et sociales	67 241	64 178
42700000 Personnel oppositions	75	
42810000 Commissions sur ventes a payer	1 121	1 355
42820000 Dettes provis. pr congés à payer	17 149	13 152
43100000 Urssaf	8 952	8 309
43700000 Autres organismes sociaux	3 987	2 857
43733000 Caisse irpvrp	493	126
43750000 Retraite cadres	10 114	7 509
43780000 Autres caisses	750	791
43810000 Charges sociales sur commissio	451	585
43820000 Charges sociales s/congés à pa	7 175	5 417
44210000 Prélèvement à la source	1 801	1 619
44551000 Tva à décaisser	8 106	6 781
44587000 Tva sur facture à établir	5 512	12 261
44860000 Etat charges à payer	1 555	3 417
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>4 700 035</b>	<b>4 588 922</b>





## Documents fiscaux



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102022** et clos le **30092023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

SA MAISON CLIO BLUE  
Lieu dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Services fournis principalement aux entrep**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Identification du destinataire

Insp. IFU      N° dossier      N° Siret

53224283100016

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal  Bénéfice imposable au taux de 15 %

Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2 Plus-values**

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%

Autres plus-values imposables au taux de 19%

Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%

Plus-values exonérées art.238 quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinques C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF  Désignation du prestataire

OGA/OMGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLLONNE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48  
BP 81830

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A Aubigny..... le .....10112023..... Signature et qualité du déclarant  
Patrick Morineau Président

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 stipulent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>Lieu dit La Tignonnière</b>		85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6</b>								
		Exercice N, clos le, <b>30092023</b>						
		N-1 <b>30092022</b>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	167 982	AC	165 384	2 598	4 048
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	19 800	AU	4 153	15 648	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	3 815 017	CV	850 000	2 965 017	3 065 017
		Créances rattachées à des participations	BB	1 655 647	BC		1 655 647	1 415 821
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
<b>TO TAL (II)</b>		BJ	<b>5 658 445</b>	BK	<b>1 019 536</b>	<b>4 638 909</b>	<b>4 484 886</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	33 071	BY		33 071	73 566
		Autres créances (3)	BZ	21 382	CA		21 382	17 644
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	189	CG		189	6 645	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 484	CI		6 484	6 181	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	<b>61 125</b>	CK		<b>61 125</b>	<b>104 036</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>5 719 571</b>	1A	<b>1 019 536</b>	<b>4 700 035</b>	<b>4 588 922</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 3 005 774 ..... )	DA	3 005 774	3 005 774	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	409 426	409 426	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 974	1 749	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	12 769	8 497	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>1 455</b>	<b>4 497</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>3 431 398</b>	<b>3 429 943</b>	
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	1 135 931	1 050 245	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 464	44 556	
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 241	64 178	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
<b>Compte régul.</b>	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>1 268 637</b>	<b>1 158 979</b>	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>4 700 035</b>	<b>4 588 922</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	160 835	182 330		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

		Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	517 559	FH	456 305		
		FJ	517 559	FK	456 305		
	Chiffres d'affaires nets*			FL	517 559	456 305	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	847	849	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>518 406</b>	<b>457 154</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	132 544	114 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	7 904	4 314	
	Salaires et traitements *			FY	303 597	241 191	
	Charges sociales (10)			FZ	120 551	96 279	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	5 603	1 450
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	9	4	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>570 207</b>	<b>458 013</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>(51 801)</b>	<b>(859)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	47 151	21 204	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>47 151</b>	<b>21 204</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	100 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	35 895	15 848	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>135 895</b>	<b>15 848</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(88 744)</b>	<b>5 356</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>(140 545)</b>	<b>4 497</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	160 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>160 000</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	18 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>18 000</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>142 000</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>725 557</b>	<b>478 358</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>724 102</b>	<b>473 861</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>1 455</b>	<b>4 497</b>
<b>RENVois</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	34 382	21 151
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	47 367	14 921
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) <input type="text" value="A5"/>	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/> dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Abandon de compte courant			160 000		
Autres charges exceptionnelles - Indemnité prud'homale		18 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise **SA MAISON CLIO BLUE**Néant  \*

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	167 982		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD			KE			KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants	M2	KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW			KX		
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA	19 800	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL			LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN			LO			LP	19 800	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T		
	Autres participations				8U	5 230 838		8V			8W	239 826	
	Autres titres immobilisés				1P			1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V		
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	5 230 838		LR			LS	239 826	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	5 398 819		ØH			ØJ	259 626		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN			CØ	167 982		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO			LV			LW	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM			MN	MO		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	19 800		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS			MT	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA	NB	
Avances et acomptes				NC			ND			NE	NF		
<b>TOTAL III</b>				IY			NG			NH	19 800		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7	ØW	
	Autres participations				IØ			ØX			ØY	5 470 664	
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3			NJ			NK	5 470 664	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4			ØK			ØL	5 658 445		



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 3**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	163 934	EL	1 450	EM		EN	165 384
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>163 934</b>	RM	<b>1 450</b>	RN		RO	<b>165 384</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	4 153	QJ		QK	4 153
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV	<b>4 153</b>	QW		QX	<b>4 153</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>163 934</b>	ØP	<b>5 603</b>	ØQ		ØR	<b>169 536</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	<b>750 000</b>	<b>100 000</b>	TZ	<b>850 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>750 000</b>	<b>100 000</b>	UC	<b>850 000</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE		UF		
		UG	100 000	UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	1 655 647	UM		UN	1 655 647			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	33 071		33 071					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	11 614		11 614					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 768		9 768				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	6 484		6 484					
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>1 716 583</b>	VU	<b>60 936</b>	VV	<b>1 655 647</b>			
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 133 083		25 281		1 107 802				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 464		65 464						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 345		18 345						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31 921		31 921						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 618		13 618					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 356		3 356					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 849		2 849						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>1 268 637</b>	VZ	<b>160 835</b>		<b>1 107 802</b>				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		1 336		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092023</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA <b>1 455</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	315		XE <b>461</b>	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	146			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	100 000		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW <b>100 000</b>	
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			WN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
						<b>TOTAL I</b>		WR <b>101 915</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .								I6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		déficit ( II moins I )		XI		<b>101 915</b>		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL <b>101 915</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		<b>0</b>		
						XO		<b>0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Néant  \*

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	1 455
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	100 461
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
<b>TOTAL I</b>	<b>E3</b>	<b>101 915</b>

**II - DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

**III - RESULTAT FISCAL**

	<b>TOTAL II</b>	<b>F1</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	101 915
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	101 915
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 465 229	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	101 915	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 363 314	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 363 314	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 324	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Dépréciation titres Clio Blue	9D	100 000	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	<b>100 000</b>	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
 ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
 COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon  
 Cité administrative  
 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie  
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**  
 clos le : **30092023**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		1 478 668
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis		M5 ter
Déficits imputés	J9		101 915
Déficits reportables	M6		1 376 753
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		1 376 753

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	225					
						- Autres réserves	ZD	4 272					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 497		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>4 497</b>			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
										<b>TOTAL II</b>	<b>4 497</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	8 400		8 400					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	44 707		45 434					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	79 437		60 941					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>132 544</b>		<b>114 775</b>					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 191		840					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 713		3 474					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>7 904</b>		<b>4 314</b>					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	110 261		85 777					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	17 182		8 847					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	303 597							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	3,00 %		1,66 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR	1				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(111 716)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	101 915
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	<b>101 915</b>

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

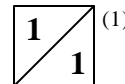
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société mère :	532242831		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société intégrée :	532242831		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri 85004 La Roche-sur-Yon Cedex		
Exercice ouvert le : <b>01102022</b>	clos le : <b>30092023</b>		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

<b>B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE

Néant  \***A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
N - 8					
N - 9					
	<b>TOTAL 2</b>				

**B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <b>SA MAISON CLIO BLUE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102022</b>		et clos le : <b>30092023</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		6
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		517 559
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>517 559</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		847
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>847</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		2 116
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		130 428
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>132 553</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>385 853</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	385 853
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		517 559
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		3 231 107
Période de référence	<b>GY</b>	01/10/2022	<b>GZ</b> 30/09/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|3] N° SIRET [5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6]  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SA MAISON CLIO BLUE]  
 ADRESSE ( voie ) [Lieu dit La Tignonnière]  
 CODE POSTAL [85430] VILLE [AUBIGNY - LES CLOUZEUX]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 426 130
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	398 266

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SARL] Dénomination [GROUPE PATRICK MORINEAU]  
 N° SIREN (si société établie en France) [380316687] % de détention [70,18] Nb de parts ou actions [2 683 959]  
 Adresse : N° [55] Voie [Rue de Turbigo]  
 Code postal [75003] Commune [PARIS] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SASU] Dénomination [PSM]  
 N° SIREN (si société établie en France) [799028329] % de détention [10,37] Nb de parts ou actions [396 680]  
 Adresse : N° [9] Voie [rue des Mésanges]  
 Code postal [44120] Commune [VERTOU] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|3

N° SIRET 5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE ( voie ) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY - LES CLOUZEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="CLIO BLUE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="321833097"/>	% de détention	<input type="text" value="96,70"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="55"/>	Voie	<input type="text" value="Rue de Turbigo"/>
	Code postal <input type="text" value="75003"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## Intégration fiscale - Résultat d'ensemble



Direction Générale des Finances Publiques **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102022** et clos le **30092023** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE de La Roche-sur-Yon, Cité administrative, 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie, 85004 La Roche-sur-Yon Cedex  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire: **SA MAISON CLIO BLUE**  
**Lieu dit La Tignonnière**  
**85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX**

Insp. IFU: [ ] N° dossier: [ ] N° Siret: **53224283100016**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : [ ]  
**B ACTIVITE**  
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Services fournis principalement au**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [ ]  
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET [ ]

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal [ ] Bénéfice imposable au taux de 15 % [ ] Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **111 716**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% [ ]  
**2 Plus-values**  
Plus-values à long terme imposables au taux de 15% [ ]  
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% [ ] Autres plus-values imposables au taux de 19% [ ] Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% [ ] Plus-values exonérées art.238 quinquies [ ]

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ] Plus-values exonérées relevant du taux à 15% [ ]  
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement [ ]  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 [ ]

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % [ ]

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**  
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % [ ]

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : [ ]  
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : [ ]

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**

ECF  Désignation du prestataire [ ]

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**   
Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLNONE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48  
- Conseil :  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément [ ]

A Aubigny ..... le ..... 10112023 ..... Signature et qualité du déclarant Patrick Morineau Président

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification. Pour plus de renseignements, consultez votre service des impôts.





REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RESULTAT  
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE  
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant \*

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)		Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	
	AC		AD		AK		AF		AE		EL	
S.A. MAISON CLIO BLUE 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6												
SAS CLIO BLUE 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8				111 716								
<b>SOUS-TOTAL</b>	BE		BF	<b>111 716</b>								
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA		BB	<b>111 716</b>								
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)					AL							
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)							AG		BC		BG	

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION  
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	<b>SA MAISON CLIO BLUE</b>
SIREN de la société mère :	<b>5 3 2 2 4 2 8 3 1</b>
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Exercice ouvert le : <b>01102022</b>	clos le : <b>30092023</b>

**SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES**

Bien  NO	Propriétaires successifs  NP	Valeur d'origine  NQ	Amortissements déduits  NR	Suppléments d'amortissements  NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées <sup>4</sup>									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL  
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**  
 N° SIRET : 53224283100016  
 Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
 la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon  
 Cité administrative  
 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

<b>I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE</b>			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	3 231 107
Plus-values à 19% (art. 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	111 716
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	<b>111 716</b>

<b>II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>							
		19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM		
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN		
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO		
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP		
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ		
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER		

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

( A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble )

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon

Cité administrative

10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie

85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	1 769 269
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	1 769 269
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	111 716
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	1 880 984

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT  
ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

SIE de La Roche-sur-Yon

Adresse du service des impôts des entreprises Cité administrative

où est déposée la déclaration de résultats : 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie

85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS CLIO BLUE SAS, Sté par actions 321833097	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'	4 266			
<b>TOTAL</b>					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	4 266

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
S.A. MAISON CLIO BLUE 532242831			
SAS CLIO BLUE 321833097			
<b>TOTAL</b>	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1992 ET AVANT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

Dénomination des sociétés  1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)  2	Reçues (2)  3	Alloués		Reçus (4)  6
			déductibles (3)  4	non déductibles (1)  5	
S.A. MAISON CLIO BLUE					
SA à conseil d'administration (s.a.i.)					
SAS CLIO BLUE					
SAS, Sté par actions simplifiée					
<b>TOTAL</b>					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.  
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.  
Dans ce cas, il convient :  
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.  
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						111 716
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		111 716
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		111 716
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION  
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE de La Roche-sur-Yon  
Cité administrative  
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri  
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

Néant \*

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB								
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ								
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH								
TOTAL		FK		FL								
BENEFICE (2) FK - FL      DEFICIT FL - FK		FM		FN								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %	Taux de 0 %		Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE  
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET de la société mère : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102022**

clos le : **30092023**

**IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	532242831	Adresse		NON		
Forme Juridique	S.A.					
Dénomination	MAISON CLIO BLUE					
Adresse	Lieu dit La Tignonnière					
	85430 AUBIGNY - LES FRANCE					
Siren	321833097	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	CLIO BLUE					
Adresse	55 Rue de Turbigio					
	75003 PARIS FRANCE					

**IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

**II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

**II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				